

PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVELANET  
Qui s'est réuni en Séance Publique le LUNDI 23 AVRIL 2012 à 18 heures  
Salle d'Honneur de la Mairie

L'an deux mille douze et le vingt trois avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Gérard BAUTISTA, Madame Myriam LEONARD, Monsieur André CASSAN, Madame Andrée HERREROS, Monsieur Didier FABRE, Madame Cécile MENDEZ, Madame Emilie ALLABERT, , Monsieur Laurent CARRERE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Pierre ARIAS, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY.

Procurations de vote :

Monsieur Kamel CHIBLI donne procuration à Gérard BAUTISTA

Madame Catherine FONQUERNIE donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Madame Mathilde MENARD

Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à Monsieur André CASSAN

Madame Thi-mai PAULY donne procuration à Madame Myriam LEONARD

Madame Marcelle BILLIARD donne procuration à Madame Chantal BLAZY

Monsieur Francis RAMIREZ donne procuration à Monsieur Jacky ROY

Absent(e)s : Monsieur Raymond LORCA, Madame Christelle JOURDAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ARIAS

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 17 avril 2012

En préambule, Monsieur le Maire donne lecture de l'intervention qui suit :

« Mesdames et Messieurs les élus, le compte-administratif de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes n'a pas été voté par les élus en conseil communautaire le 18 avril 2012, par 29 voix contre 21.

Fait plus navrant, le Vice-Président en charge des finances qui le présentait, à ma grande surprise, ne l'a pas voté non plus. (surprise qui n'était pas la seule de la soirée).

Ce compte administratif était conforme au budget 2011 voté et la logique et le bon sens auraient voulu qu'ils soient votés, d'autant plus que le compte de gestion du percepteur a quand même lui été approuvé.

Comprenne qui pourra.

Ma responsabilité est en effet engagée dans la mesure où je n'ai pu imposer aux élus CCPO de ce mandat, comme au mandat précédent, que les prises de compétences depuis 2003 n'aient pas été suivies des transferts de charges correspondant mais aussi les charges liées à l'évolution des services.

Malgré mes demandes répétées à aucun moment l'ensemble des élus en 2003-2005 et de 2008 à 2011 n'ont souhaité aborder le sujet et les budgets successifs s'en sont trouvé pénalisés d'autant.

J'ai à plusieurs occasions informé l'ensemble des élus de Lavelanet de ces manquements de trésorerie sur la CCPO et ses origines.

Ce n'est en aucune façon « un trou abyssal » ou des fautes de gestion du Président comme se plaisent à le dénoncer certains, mais un manque de réalisme de l'ensemble des élus qui ont toujours privilégié l'intérêt de leur Commune au détriment de l'intérêt général liés aux services apportés à nos concitoyens.

Nous en voyons aujourd'hui le résultat qui pourrait s'avérer catastrophique pour les citoyens de ce territoire comme pour les Communes de la CCPO ;

Je vais donc m'attacher, dès mercredi en conseil préparatoire, à faire des propositions qui pour certaines avaient été présentées et qui pourraient permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes pour éviter le pire à chacun d'entre nous.

J'en appellerai encore une fois au bon sens et à la solidarité de tous, en respectant notre volonté commune, qui est celle du respect que nous devons à tous nos concitoyens.

Pour l'immédiat c'est ma priorité principale. »

## **I – AFFAIRES FINANCIERES :**

### **1. Budget principal :**

- Approbation du compte-administratif 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Il relate la vue d'ensemble générale, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	7 540 804.41	8 298 045.20
	Section d'investissement	3 050 328.01	3 016 434.31

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Reports en Section de fonctionnement		1 149 901.57
	Reports en Section d'investissement	1 107 497.69	

<b>TOTAL</b>	<b>11 698 630.11</b>	<b>12 464 381.08</b>
--------------	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	1 468 410.13	1 545 833.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2012	1 468 410.13	1 545 833.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	7 540 804.41	9 447 946.77
	Section d'investissement	5 626 235.83	4 562 267.31
	TOTAL CUMULE	13 167 040.24	14 010 214.08

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du compte de gestion 2011 du Trésorier : rapporteur Gérard BAUTISTA

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2011 de la Commune. Le compte de gestion est établi par le percepteur et est conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 907 142.36 € et un déficit de fonctionnement de 0.

L'affectation du résultat de fonctionnement est la suivante :

Résultat de l'exercice : 757 240.79 €  
Résultats antérieurs reportés : 1 149 901.57 €  
Résultat à affecter : 1 907 142.36 € dont 1 100 000 € en réserves en investissement et 807 142.36 € en report en fonctionnement

Solde d'exécution d'investissement :	1 141 391.39 €
Excédent de financement :	77 422.87 €
Besoin de financement total :	1 063 968.52 €
Report en fonctionnement :	807 142.36 €

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour le travail et le suivi remarquable qu'ils effectuent dans leur missions au quotidien au service de la collectivité.

- Adoption du budget primitif 2012 : rapporteur Monsieur le Maire

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre 011 (fournitures et services) :

Après une analyse article par article par la commission des finances et afin d'équilibrer structurellement le budget primitif 2012, il propose d'inscrire un montant de 1 596 382 € en diminution par rapport à la prévision 2011 (le détail figure dans le document joint à la convocation)

Jacky ROY demande des éclaircissements sur :

- l'article 60612 : énergie – électricité. En effet, on relève au budget primitif 2011, 176 000 € inscrits, 195 779.13 € réalisés et 211 000 € prévus au budget primitif 2012, soit une augmentation de 16 000 €.

Monsieur le Maire précise que cet écart provient de l'augmentation des énergies. Laurent CARRERE rajoute que des économies ont été réalisées au niveau des consommations électriques, mais les taxes elles ont augmenté.

- L'article 60621 : combustible. Une somme de 1 000 € était inscrite au budget primitif 2011, 75 729.02 € réalisés et 81 000 € prévus au budget primitif 2012, soit une augmentation de 5 270 €.

Laurent CARRERE rappelle la volatilité des prix des fluides. Monsieur le Maire insiste également sur le manque d'antériorité concernant la consommation des plaquettes bois qui alimentent la chaudière bois sise en centre-ville, en service depuis seulement le mois d'octobre.

Chapitre 012 (personnel)

Suite à l'étude du coût du personnel, les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2011 et s'élèvent à 3 973 000 €. Cela est dû en partie à la fin d'indemnisation chômage du personnel de l'abattoir, à l'absence de versement de capital décès et à la baisse du recrutement des saisonniers.

Chapitre 65 (élus – contingents et participations – subventions)

En légère diminution, il s'élève à 801 823 € et se répartit comme suit :

- stabilité des indemnités des élus : 133 000 €
- augmentation de 3 % du contingent incendie : 308 071 €
- baisse de la participation au syndicat de voirie : 87 000 €
- stabilité des subventions aux associations : 218 000 €
- augmentation de l'OGEC : 33 252 €
- CCAS : 12 500 €
- Pertes sur créances irrécouvrables : 10 000 €

Chapitre 66 – intérêts des emprunts

Ce chapitre qui s'élève à 345 000 € est en nette diminution (-100 000 €). Cela est dû au décalage de l'emprunt de 1 400 000 € prévu pour financer les investissements, dont 600 000 € n'ont pas été encore encaissés. Des emprunts arrivent à échéance et une baisse importante sera constatée à partir de l'exercice 2013.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Dépenses prévues pour un montant de 267 328 €. Ce montant est le reliquat de l'excédent de l'année 2011, qui n'est plus affecté et se retrouvera dans le résultat 2012.

Chapitre D 023 – (virement au R 021 de la section d'investissement)

Il est prévu un montant de 1 180 000 € dont 880 000 € servent à rembourser le capital de la dette en investissement, le reste étant de l'autofinancement des investissements.

Chapitre 002 – reprise des résultats antérieurs

Il est repris en dépenses le solde négatif de la section de fonctionnement de l'abattoir de 2011 s'élevant à 34 926 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitre 013 (atténuation de charges)

Il est prévu un montant de 108 000 € correspondant aux participations pour les contrats aidés qui atténuent le chapitre 012 dépenses du personnel

Chapitre 70 (produits de services)

Le montant prévu de 336 440 € est en légère baisse par rapport à 2011 en raison de la fermeture de la piscine et de la diminution du nombre d'enfants qui fréquentent la cantine.

Concernant la piscine, afin que les enfants de Lavelanet puissent continuer à bénéficier de ce service, Monsieur le Maire a chargé Mr BAUTISTA d'étudier la possibilité de les acheminer vers une autre Commune du département.

Jean-Luc TORRECILLAS constate que les recettes du cinéma (ligne 7062) d'un montant de 125 000 € représentent une large part des recettes à caractère culturel (école de musique, cinéma, bibliothèque, jazz) qui s'élèvent à 161 685 €. Le cinéma motive des familles

André CASSAN note qu'à la ligne 70878 (remboursements par autres redevables) figure la contribution du Conseil Régional pour l'utilisation du stade et du gymnase. Selon lui, il serait judicieux que le Conseil Général, qui utilise aussi les installations communales, procède de la même façon.

Monsieur le Maire indique qu'une demande dans ce sens est présentée au département chaque année. Toutefois, il reconnaît que cette institution a très bien aidé la Commune pour la construction du palais des sports, au même titre que les autres partenaires financiers.

Chapitre 73 (impôts et taxes) :

L'attribution de compensation de la Communauté de Communes d'un montant de 2 451 700 €, reste inchangée.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition applicables en 2011, soit :

- taxe d'habitation 12.01 %
- foncier non bâti 61.30 %
- taxe foncière bâtie 18,88 %

Le montant global prévisionnel de ce chapitre est de 5 068 749.00 €.

Chapitre 74 (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat sont en diminution de l'ordre de 27 000 €. Les participations des autres organismes Caisse d'Allocations Familiales (en diminution), le Conseil Général et le Conseil Régional sont stables.

Le montant global prévisionnel de ce chapitre est de 2 004 493 €.

Monsieur le Maire déplore que, malgré ses demandes répétées auprès de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement ne soit pas revalorisée. En effet, il existe un écart de 1 million d'€, entre Lavelanet et une commune ariégeoise de la même strate.

A la ligne 74835 (compensation exonération taxe d'habitation) Monsieur ROY constate un excédent de 44 785 € entre les prévisions et les réalisations.

Gérard BAUTISTA ajoute que cette somme provient d'une compensation de l'Etat qui d'un côté décide des conditions d'exonération des taxes et de l'autre dédommage les collectivités.

Monsieur le Maire précise que cette recette est très aléatoire. Il ignore, si à la fin de l'exercice elle correspondra aux prévisions.

Chapitre 75 (loyers)

Les loyers d'un montant de 119 800 € restent stables.

Autres chapitres (opérations d'ordre)

Les chapitres 040-041-042-043 correspondent aux opérations d'ordre à inscrire budgétairement mais ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie. Il s'agit essentiellement des amortissements que l'on

retrouve au chapitre 042 D 68 en dépense de fonctionnement équilibrant le chapitre 040 R 28 de la section d'investissement ;

En conclusion, la section de fonctionnement du budget primitif 2012 s'équilibre à un montant total de 8 514 262 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre 204 (subventions investissement)

Un montant de 26 100 € est prévu pour subventionner l'opération façades et la réfection des façades l'office HLM.

Chapitres 21 et 23 (répartis en opérations)

Un montant global d'investissement de 2 398 266 € dont 1 450 443 € de restes à réaliser, sont prévus sur le budget 2012. Le détail par opérations figure dans le document comptable remis à chaque conseiller municipal.

85 000 € sont ouverts pour les travaux en régie.

Chapitre 16 (remboursement des emprunts)

La part capital de l'annuité d'emprunt 2012 s'élève à 880 000 €.

Chapitre D 001 (besoin de financement de l'année 2011)

L'affectation des résultats 2011 est de 1 141 392 €.

Les projets d'investissements sont déclinés sur un document dit « tableau de bord budgétaire » Il permettra aux élus, tout au long de l'exercice, de suivre l'évolution financière.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté)

Suite à la fermeture de l'abattoir, la somme de 54 206 € inscrite à ce chapitre correspond au solde positif de la section d'investissement de l'abattoir exercice 2011.

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)

Se retrouvent à ce chapitre le montant des dépenses prévues au D 023 en section de fonctionnement.

Le montant inscrit est de 1 180 000 € dont 880 000 € équilibrent le remboursement annuel du capital de la dette. 300 000 € restent dans l'autofinancement.

Chapitre 10 (dotations – fond de réserve)

Dans le cadre de l'affectation des résultats 2011, un montant de 1 100 000 € est prévu au R 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2011.

La récupération de la TVA (R1022), exercice 2011, s'élève à 222 676 €.

Chapitre 13 (subventions)

1 297 701 € émanent de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, dont 945 833 € de restes à réaliser. Le détail figure sur le document dit « tableau de bord budgétaire ».

Monsieur le Maire remercie l'agent en charge de l'élaboration du budget et la Directrice Générale des services pour le travail accompli. Les investissements sont financés en moyenne au delà de 60 %.

Chapitre 16 (emprunt)

Aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2012. Des ventes de bâtiments, qui ne sont plus d'aucune utilité pour la collectivité, sont en cours et permettront de limiter le recours à l'emprunt.

Il ne restera que les 600 000 € correspondant aux restes à réaliser à encaisser en 2012.

En conclusion, la section d'investissement de ce budget primitif s'équilibre avec un montant total de 4 970 386 €.

Vote : adopté à l'unanimité

- Vote des taux d'imposition 2012 : rapporteur Monsieur le Maire

Il propose de maintenir inchangés les taux d'imposition des taxes directes locales. Ainsi les taux applicables en 2012 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.01 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.30 %

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire suspend la séance pour donner la parole au public.

## **2 Budgets annexes :**

### **ABATTOIR :**

Cette structure a cessé son activité depuis le 15/01/2010.

- Approbation du compte-administratif 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Il retrace les opérations qui suivent :

Reports de l'exercice 2010 :

- section d'exploitation dépenses	34 925.09 €
- report en section d'investissement recettes	54 205.69 €
- solde d'exécution	19 280.60 €

Monsieur le Maire (en sa qualité de Président du Conseil d'Exploitation) quitte la séance et ne prend pas part au vote

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du compte de gestion 2011 du Trésorier : rapporteur Gérard BAUTISTA

Ce document est établi par Monsieur le Maire (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il décrit les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

### **LOGEMENTS SOCIAUX :**

- Approbation du compte administratif 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Ce document est établi par Monsieur le Maire (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il décrit les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du compte de gestion 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2011. Le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Résultat de l'exercice :	- 343.41 €
Résultat antérieur reporté :	18 242.88 €
Résultat à affecter :	17 899.47 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	8 160.00 €
Report en fonctionnement	9 739.47 €

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du budget primitif 2011 : rapporteur Monsieur le Maire

Dépenses de fonctionnement :	14 540.00 €
Recettes de fonctionnement :	14 540.00 €
Dépenses d'investissement :	46 300.00 €
Recettes d'investissement :	46 300.00 €

Jean-Luc TORRECILLAS demande pourquoi seuls sont loués deux logements sur trois ?

Madame LEONARD lui indique que des infiltrations ont rendu inhabitable le troisième logement.  
Des travaux de réhabilitation sont programmés

Vote : adopté à l'unanimité

CAMPING :

- Approbation du compte-administratif 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Ce document est établi par Monsieur le Maire (qui quitte la séance et ne prend pas part au vote) et il décrit les opérations réelles comptables de l'exercice clos.

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du compte de gestion 2011 du Trésorier : rapporteur Gérard BAUTISTA

Il retrace les dépenses et les recettes du compte administratif 2011. Le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

Vote : adopté à l'unanimité

- Affectation des résultats 2011 : rapporteur Gérard BAUTISTA

Résultat de l'exercice	3 911.82 €
Résultats antérieurs de l'exercice	4 946.50 €
Resultat à affecter	8 858.32 €
Besoin de financement	67 802.31 €

Vote : adopté à l'unanimité

- Adoption du budget primitif 2012 :

Dépenses de fonctionnement :	24 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	24 000.00 €
Dépenses d'investissement :	291 000.00 € (destinés à la mise en conformité des réseaux et à l'accessibilité)
Recettes d'investissement :	291 000.00 €

La séance est close à 20 heures 15.

Le Maire,  
Marc SANCHEZ